

Forêts communales - Programme des travaux de gestion forestière 1998

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre des plans de gestion des forêts communales de Chailluz et d'Aglans, le programme des travaux à exécuter en 1998 a été établi par le service Espaces Verts et l'Office National des Forêts.

L'exécution de ces travaux fait l'objet de la répartition suivante entre les entreprises, l'Office National des Forêts et la Régie Municipale :

I - Travaux d'investissement

A - Travaux confiés aux entreprises

Il s'agit de travaux sylvicoles mécanisés demandant l'utilisation de matériels spécifiques (cloisonnements, arrachage de ronces, broyage), de travaux sylvicoles manuels, et travaux de plantation.

La maîtrise d'oeuvre (préparation des dossiers de mise en concurrence des entreprises, direction, contrôle et vérification des travaux) est assurée par l'Office National des Forêts.

Lieux d'intervention :

a) Travaux sylvicoles mécanisés

* Forêt de Chailluz - parcelles 6 - 8 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 16 - 18 - 20 - 29 - 30 - 31 - 32 - 34 - 45 - 46 - 68 - 76 - 78 - 79 - 80 - 81 - 90 - 104 - 108 - 109 - 110 - 111 - 123 - 133 - 134 - 137 - 138 - 139 - 140 - 141 - 142 - 144 - 146 - 155 - 163

* Forêt d'Aglans - parcelles 2 - 9 - 21 - 34 - 37 - 38

le tout pour une surface d'environ 215 ha.

Estimation des travaux : 180 000 F HT

b) Travaux sylvicoles manuels

* Forêt de Chailluz - parcelles 8 - 16 - 18 - 21 - 22 - 29 - 81 - 104 - 110 - 111 - 116 - 133 - 134 - 137 - 138 - 139 - 140 - 141 - 142 - 153 - 154 - 155 - 157 - 163

* Forêt d'Aglans - parcelles 2 - 17 - 38

le tout pour une surface d'environ 75 ha.

Estimation des travaux : 200 000 F HT.

c) Travaux de plantation

* Forêt de Chailluz - parcelles 22 - 29 - 30 - 31 - 32 - 34 - 35 - 82 - 114 - 123 - 153 - 154 - 155 - 157 - 163 - 176

le tout pour une surface d'environ 17 ha.

Estimation des travaux : 100 000 F HT

B - Travaux sylvicoles confiés à la régie municipale

Travaux exécutés sur les massifs forestiers. Ce sont des travaux réalisés sur des plantations de moins de 15 ans.

Lieux d'intervention :

* Forêt de Chailluz - parcelles 1 - 2 - 4 - 8 - 12 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 32 - 34 - 35 - 46 - 47 - 54 - 65 - 67 - 68 - 75 - 76 - 77 - 78 - 79 - 80 - 81 - 90 - 97 - 108 - 109 - 114 - 123 - 136 - 144 - 146 - 150 - 153 - 155 - 157 - 159 - 161 - 163 - 164 - 166 - 167 - 168 - 169 - 170 - 171

le tout pour une surface de 55 ha environ.

Estimation des travaux : 600 000 F HT.

II - Travaux de fonctionnement**A - Travaux confiés aux entreprises**

Il s'agit essentiellement de travaux de bûcheronnage (abattage, débardage), de transport de grumes ainsi que du nettoyage des accotements de certains chemins forestiers.

Lieux d'intervention :

* Forêt de Chailluz - parcelles 145 - 146 - 147 - 169 et divers chemins forestiers.

Estimation des travaux : 200 000 F HT.

B - Travaux confiés à l'Office National des Forêts

Fourniture et pose de plaques de parcelles

* Forêt de Chailluz : n° 111 à 145

Coût : 5 040 F HT.

C - Travaux confiés à la régie municipale

Il s'agit principalement de travaux d'exploitation forestière (abattage et débardage) en forêt de Chailluz et de travaux d'entretien sur les collines (entretien des périmètres, travaux sur arbres dangereux).

Lieux d'intervention :

* Forêt de Chailluz

* Collines de Rosemont, Planoise

Estimation des travaux : 9 000 heures.

Sur proposition de la Commission Environnement, le Conseil Municipal est appelé à :

- adopter le programme des travaux de gestion forestière 1998,

- autoriser M. le Maire à :

* procéder aux consultations d'entreprises pour mener à bien les travaux,

* signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution et au règlement des travaux selon les crédits correspondants inscrits aux budgets 1997 et 1998 des forêts communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 6 janvier 1998.